

## Municipalité de Saint-Sylvestre

## AVIS PUBLIC ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT N°180-2024

Avis public est donné de l'entrée en vigueur

DU RÈGLEMENT N°180-2024

VISANT À:

ENCDRER L'EXERCICE DU DROIT DE PRÉEMPTION SUR UN IMMEUBLE DE LA MUNICIPALITÉ

Le règlement N°180-2024 a été adopté le <u>6 MAI 2024</u> et il est entré en vigueur à cette date.

Donné à Saint-Sylvestre, 7 MAI 2024

Louise Breton

Louis Fred

Directrice générale, greffière-trésorière